




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15823-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.575**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ANNEXE DE LA MEJANES SUR LE QUARTIER BEISSON - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISE ET RELANCE D'UN CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



11.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ANNEXE DE LA MEJANES SUR LE QUARTIER BEISSON - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISE ET RELANCE D'UN CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 15 novembre 2010, le conseil municipal a approuvé le programme général de construction d'une bibliothèque, annexe de la bibliothèque Méjanès.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Ville d'Aix-en-Provence. Elle se situera quartier BEISSON.

A l'issue des deux phases du concours, sélection de 5 candidatures dans un premier temps, puis analyse de 5 propositions architecturales, le jury a renoncé à classer les projets et le Maire a déclaré la procédure sans suite. En effet, les esquisses présentées, sérieusement étudiées en matière de réponse au programme fonctionnel et en terme de technique de construction, ont été jugées insatisfaisantes sur les aspects suivants :

- Image architecturale manquant d'ambition à l'échelle du territoire.

Comme l'indiquait le programme, cette opération doit non seulement contribuer au lien social en s'adressant à toutes générations et toutes catégories sociales, mais doit desservir largement la population de l'ensemble des quartiers nord du territoire aixois dont elle devra être un élément phare. Ce projet doit apporter une solution emblématique.

Afin de renforcer cette image il est proposé de nommer cet équipement "Bibliothèque du Belvédère

- Formes architecturales soit trop cubiques pour certaines propositions, soit pour un des projets, plus ambitieuses et très libres, mais dans ce cas avec trop d'incertitudes techniques et un projet déconnecté du contexte avec un mauvais traitement du paysage.

Il est donc proposé de relancer la consultation. Le programme fonctionnel et technique reste le même. La nouvelle sélection des candidatures sera faite en prenant en compte ce qui est ressorti de ce premier concours infructueux à savoir la capacité des candidats :

- à produire des œuvres architecturales ambitieuses, originales,
- à traiter un projet dans son contexte sur l'ensemble du site et pas seulement comme une réponse technique à un programme fonctionnel, pour cela un paysagiste devra être présent dans les équipes candidates,
- à offrir une architecture douce et ouverte.

L'enveloppe prévisionnelle, toutes dépenses confondues de l'opération, a été estimée à 2 539 500 € H.T, soit 3 037 242 € T.T.C. arrondie à 3 038 000 € T.T.C.

Les missions confiées à la maîtrise d'œuvre seront les missions de base définies par la loi MOP (maîtrise d'ouvrage public), renforcées par cinq missions complémentaires :

1. Fourniture de deux perspectives en imagerie de synthèse à chaque phase : esquisse, A.P.S. (avant projet sommaire) et A.P.D. (avant projet définitif).
2. Réalisation d'un film 3D d'animation de synthèse en phase A.P.D..
3. Aide au choix de mobilier et des équipements particuliers (rayonnages, salons de lectures, équipements régie, etc...), y compris l'assistance à la passation des marchés de fournitures.
4. Calcul du coût de fonctionnement induit.
5. Etablissement des avant métrés détaillés selon les cadres de décomposition des prix globaux et forfaitaires des marchés de travaux et de fournitures.

Ce concours sera organisé en deux phases :

- Première phase : choix de cinq équipes candidates,
- Deuxième phase : choix d'un projet.

Le concours sera organisé sur esquisse. Ce niveau d'études permettra de juger de l'architecture des projets. Les détails de l'organisation fonctionnelle pourront ensuite être mis au point pendant les phases ultérieures d'avant projet et de projet.

Chaque équipe ayant remis une proposition conforme au règlement du concours sera indemnisée sur la base de 80% de la valeur de la prestation remise, soit un forfait de 15 000 € H.T. (17 940 € T.T.C.). L'équipe lauréate recevra cette même rémunération qui constituera une avance sur ses honoraires.

En application du nouveau Code des marchés publics n°2006-975 du 1^{er} août 2006, modifié, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par opération.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

De plus, la convention locale ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) prévoit de réserver dans l'ensemble des programmes, 5% du nombre d'heures travaillées aux personnes les plus éloignées

de l'emploi prioritairement issues des quartiers en renouvellement urbain. Ainsi, les articles 14, 27,30 et 53 relatifs aux clauses d'insertion fixeront les critères d'attribution et d'exécution des marchés.

Compte tenu de ces motifs, je vous demande, mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ci-annexée.
- **AUTORISER** la relance d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.
- **DESIGNER** pour le jury de concours cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires pour les demandes d'autorisation de construire.
- **DIRE** que les dépenses relatives à la mission de maîtrise d'œuvre seront imputées sur les crédits qui seront à inscrire aux budgets successifs :

2010	: réalisé	15 411 € T.T.C.
2011	:	120 000 € T.T.C.
2012	:	323 000 € T.T.C.
2013	:	1 237 000 € T.T.C.
2014	:	1 342 589 € T.T.C.

**2011.575 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - CONSTRUCTION D'UNE
BIBLIOTHEQUE ANNEXE DE LA MEJANES SUR LE QUARTIER BEISSON -
ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISE ET RELANCE D'UN
CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISEE

OBJET : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE BEISSON

Date ou période de la réalisation : 2010 à 2014.

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : Lundi 23 mai 2011.

Désignation de la dépense	Fiche 2010 Montants € h.t.	Fiche 2011 Montants € h.t.	Procédures
► Services avant programmation :			
Estimation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux	3 000	4 200	Marché P10 013
Études d'implantation	5 500	5 500	Marché P9024
Relevés topographiques	1 000	1 000	Marché A9 068
Études géotechniques préliminaires	4 000	4 000	Marché P9 006
Total 1 :	13 500	14 700	€ h.t.
► Fournitures et services pour réalisation de l'opération			
Fournitures de mobiliers et d'équipements scéniques (y/c révisions)	115 000	115 000	Appel d'offres
Fourniture d'extincteurs	3 000	3 000	Marché A7120
Constat d'huissier (affichage p.c.)	1 000	1 000	Article 30 - Petit lot < à 20% (art.27 CMP)
Études géotechniques complémentaires	6 500	6 500	Marché P9 006
a.m.o. analyses estimations travaux (esq concours, a.p.d.)		11 800	Marché P10 013
Reprographie	2 000	2 000	Petits lots < à 20% (art.27 CMP) par consultation écrite
Contrôle technique (C.T.)	18 000	17 000	Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 20 000 et 90 000 € h.t.
Coordination sécurité et protection de la santé (S.P.S.)	15 000	8 500	Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 20 000 et 90 000 € h.t.
Ordonnancement, pilotage et coordination (O.P.C.)	18 000	18 000	Petit lot < à 20% (art.27 CMP) par MAPA entre 20 000 et 90 000 € h.t.
Primes concurrents	60 000	135 000	Concours de Maîtrise d'œuvre sur esquisse
Communication (panneaux d'affichage)	5 000	5 000	Marché à bons de commande existant
Honoraires maîtrise d'œuvre (y/c missions complémentaires et révisions)	240 000	240 000	Concours de Maîtrise d'œuvre sur esquisse
Total 2 :	483 500	562 800	€ h.t.
► Travaux pour réalisation de l'opération			
Travaux (y/c réaménagements voiries, parkings, révisions)	1 800 000	1 800 000	Appels d'offres nationaux
Branchements concessionnaires	30 000	30 000	E.R.D.F. / G.R.D.F. / Telecom
Branchements réseaux ville (Aep, E.U., E.P.)	103 000	103 000	Marchés à bons de commande existants
Total 3 :	1 933 000	1 933 000	€ h.t.
► Pour information :			
• Publicités (concours, appel d'offres travaux, o.p.c., s.p.s. et c.t.)	17 000	25 000	Pas de mise en concurrence
• Indemnités jury	2 000	4 000	Pas de mise en concurrence
Total 4 :	19 000	29 000	€ h.t.
Montant global de l'opération (total 1+2+3+4) :	2 449 000	2 539 500	Soit 3 037 242 € t.t.c. arrondi à 3 038 000 € t.t.c.

Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011

N°2011.575: PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE -CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ANNEXE DE LA MEJANES SUR LE QUARTIER BEISSON - ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ACTUALISE ET RELANCE D'UN CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE

(Vote à la Proportionnelle)

Ont été désignés :

- 10 membres:

- 5 Titulaires
 - P.LARNAUDIE
 - S.JOISSAINS
 - O.BONTHOUX
 - L.PIERRON
 - Marie-José VALETA

- 5 Suppléants
 - A.GALLESE
 - F.DRAOUZIA
 - A.OLLIVIER
 - R.MERGER
 - Fleur SKRIVAN